

Etats insulaires en développement : Commission des îles d'Afrique sur le climat (CCEIA) et réunion préparatoire à la Conférence des UN sur les PEID	
Dossier suivi par : Gina BONNE, Chargée de mission DI-4	Décision 9

1. Résumé

Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine organisé en novembre 2016 à Marrakech (Maroc) a approuvé la mise en place de trois commissions sur le climat. Il s'agit de la Commission Climat du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo, la Commission Climat pour la Région du Sahel, présidée par la République du Niger et la Commission climat des Etats insulaires d'Afrique (CCEIA) présidée par la République des Seychelles (Annexe 1 – résolution de l'UA).

Les Etats insulaires de l'Atlantique et de l'océan Indien membres de l'UA sont membres de cette Commission. Les Seychelles ont formulé une requête auprès du Secrétariat général sollicitant l'appui de la COI pour soutenir les activités de cette Commission Climat des Etat insulaires de l'Afrique et pour en assurer le secrétariat. (Annexe 1 : lettre des Seychelles).

En outre, la COI est sollicitée par (i) la République de Maurice pour l'organisation cette année d'une réunion préparatoire à la conférence des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement qui se tiendra en 2024 et (ii) la présidence comorienne en exercice de l'Union africaine pour une participation active à une conférence de haut niveau sur l'économie bleue qui se tiendra en juin prochain à Moroni.

1. Appui de la COI à la Commission climat des Etats insulaires d'Afrique (CCEIA)

La CCEIA est un partenariat inter-étatique qui promeut l'action des États insulaires d'Afrique pour un développement durable résilient au climat afin de conserver la biodiversité, d'améliorer les moyens de subsistance et les économies locales pour une plus grande sécurité sociale et environnementale des communautés côtières.

L'objectif global pour les États insulaires africains est de travailler ensemble vers une vision partagée à long terme pour s'approprier efficacement leurs espaces océaniques, en inspirant le leadership et en facilitant la collaboration dans la mobilisation des ressources financières et de l'expertise technique aux niveaux national, régional et international pour atténuer la crise climatique sur les écosystèmes côtiers et marins. La CCEIA s'est donnée comme mission d'ici 2030, de faire de cette instance un partenariat fort et entendu des pays insulaires et côtiers d'Afrique. Il travaillera pour élaborer et mettre en œuvre des options et des stratégies de développement résilientes au climat afin d'atteindre un équilibre entre l'amélioration des moyens de subsistance et des économies côtières et la conservation efficace de la biodiversité.

Les membres de la CCEIA sont les Comores, Cap Vert, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Maurice, Madagascar, Sao Tome et Principe, Seychelles et Zanzibar (République unie de Tanzanie).

Depuis la COP 26 de Glasgow, les Seychelles ont redoublé d'efforts pour mettre en place un système de gouvernance pour la CCEIA et lui donner une meilleure visibilité pour en faire un porte-voix des Etats insulaires d'Afrique dans les instances régionales, continentales et internationales. Il s'agit ainsi d'assurer une meilleure représentativité des îles d'Afrique dans les négociations internationales.

En vue de dynamiser cette Commission, le gouvernement des Seychelles a formulé une demande d'appui auprès du Secrétariat de la COI tant pour la mise en œuvre d'activités que pour le secrétariat. Les Seychelles souhaitent en effet capitaliser sur l'expérience et la

capacité du Secrétariat de la COI sur les enjeux insulaires, l'animation d'une coopération régionale diversifiée dans les domaines d'intérêt commun (climat, biodiversité, économie bleue) pour et avec les Etats membres ainsi qu'avec des Etats et entités hors-Indianocéanie (Etats côtiers et insulaires d'Afrique, Union africaine, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique...).

Depuis la Conférence des Nations unies sur les PEID de 2005, la COI travaille avec les Etats insulaire de l'Afrique à travers plusieurs programmes qu'elle met en œuvre dont ISLANDS, AMESD et MESA, ou encore SWIOFISH 2 (composante AIODIS). En outre, le rapprochement de la COI avec l'UA, notamment à travers les programmes panafricains de suivi de l'environnement, la COI a régulièrement été sollicitée pour présenter les problématiques des îles d'Afrique et pour faire valoir leurs intérêts tout en veillant à leur juste prise en compte.

Depuis 2021, La COI à travers son projet AMCC+ soutient les travaux de la CCEIA. D'ailleurs, une réunion technique de la CCEIA est prévue aux Seychelles du 10 au 12 mai à laquelle le secrétariat de la COI apportera son appui à travers son programme AMCC+ sur financement UE via OEACP.

Enfin, il est à noter que lors de la première réunion technique virtuelle de cette Commission Climat qui s'est tenue en octobre 2022, les Etats présents ont soutenu la demande de la présidence de la CCEIA (Seychelles) pour que la COI assure le secrétariat de cette Commission. (Annexe 2 – Rapport de la réunion technique). Ainsi, cette fiche est soumise à l'appréciation des instances en vue d'obtenir un mandat pour que le Secrétariat général de la COI puisse répondre positivement à la demande des membres de la CCEIA.

2. Réunion préparatoire du groupe AIMS en vue de la Conférence des Nations unies sur les PEID de 2024

Depuis la conférence de Maurice sur les petits Etats insulaires en développement de 2005, la Commission de l'Océan Indien a agi comme facilitateur du groupe des Etats insulaires du groupe AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et Mer de Chine méridionale). Dans les faits, le groupe AIMS réunit aujourd'hui les Etats insulaires d'Afrique et de l'Océan Indien que la COI a mobilisé depuis dans plusieurs projets de coopération sur l'économie bleue dont la composante AIODIS du programme SWIOFISH 2 sur financement de la Banque mondiale ou encore le projet AMCC+ sur financement OEACP-UE pour les négociations climatiques et le soutien à la CCEIA.

La dernière conférence des Nations unies sur les PEID s'est tenue à Samoa en 2014. A cette occasion, la COI avait notamment porté un plaidoyer des îles d'Afrique et de l'Océan Indien en faveur du développement durable et de l'action climatique. Ce plaidoyer a notamment appelé à un traitement différencié pour un accès facilité aux financements climatiques et à l'aide au développement.

La prochaine conférence se tiendra en 2024 à Antigua et Barbuda. Le ministère des Affaires étrangères de Maurice a sollicité l'appui de la COI pour l'organisation d'une réunion préparatoire du groupe AIMS dans la perspective de la conférence sur les PEID de 2024.

3. Réunion de haut niveau sur l'économie bleue en Afrique organisée par la présidence comorienne de l'UA

La présidence comorienne en exercice de l'Union africaine a inscrit les questions liées notamment au développement de l'économie bleue et aux spécificités des Etats insulaires d'Afrique au cœur de son mandat.

A cet égard, la présidence en exercice de l'UA organisera du 8 au 12 juin prochains à Moroni une réunion qui s'articulera autour d'un Segment de haut niveau sur l'économie bleue,

d'une réunion du Groupe d'Experts et d'une table ronde sur les spécificités des Etats insulaires d'Afrique.

La réunion sur l'économie bleue en Afrique compte réunir les parties prenantes clés, dont la Commission de l'océan Indien, et des experts de neuf (9) pays de l'océan Indien occidental pour discuter des enjeux et des opportunités de l'économie bleue en Afrique et rédiger une proposition de financement pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Bleue. Cette réunion qui se tiendra sous le haut patronage de la présidence en exercice de l'Union africaine bénéficie de la contribution de la Commission de l'UA, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et de l'Union internationale pour la conservation de la nature. La COI est sollicitée pour y participer activement.

4. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) ***Félicite les Seychelles pour son leadership dans la promotion des intérêts insulaires en Afrique à travers la constitution et la présidence de la Commission Climat des Etats Insulaires d'Afrique et confirme le soutien de la COI aux travaux et au secrétariat de la Commission à travers les projets mis en œuvre par le Secrétariat général ;***
- b) ***Invite le Secrétariat général à transmettre aux Etats membres des informations complémentaires sur les modalités d'accueil du secrétariat de la CCEIA en vue d'une décision à cet effet ;***
- c) ***Demande au Secrétariat général de répondre favorablement à la demande d'appui de Maurice pour l'organisation d'une réunion préparatoire du groupe AIMS dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur les PEID en 2024 ;***
- d) ***Prend note des informations communiquées par les Comores au sujet de la conférence de haut niveau organisée du 08 au 12 juin 2023 à Moroni par la présidence en exercice de l'Union africaine et invite le Secrétariat général à y apporter son soutien, notamment en vue de la table ronde ministérielle sur les États insulaires d'Afrique ;***
- e) ***Encourage le Secrétariat général et la présidence en exercice à saisir les opportunités de communication, notamment en concertation avec la présidence comorienne de l'Union africaine, pour accroître la visibilité sur les problématiques insulaires.***

5. Annexes

Annexe 1 : Résolution de l'UA

Annexe 2 : Requête de Seychelles

Annexe 3 : Rapport de l'atelier technique